

Laval, le 11 octobre 2022



Madame Agnès PANNIER-RUNACHER  
Ministre de la Transition Energétique  
Hôtel de Roquelaure  
246, boulevard Saint Germain  
75 700 PARIS

**Guillaume  
CHEVROLLIER**

*Vice-Président de la  
Commission de  
l'aménagement du  
territoire et du  
développement durable*

Madame la Ministre,

Face à la crise énergétique que traverse notre pays, comme le reste de l'Europe, et à l'augmentation vertigineuse des prix du gaz et de l'électricité, le Gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire à destination des petites entreprises de moins de 10 salariés et de moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Néanmoins, pour pouvoir prétendre à ce bouclier tarifaire, les entreprises doivent respecter une puissance au compteur inférieur à 36 kilovoltampères. Or, la puissance au compteur la puissance au compteur requise pour des boulangeries de moyenne taille (6 à 8 salariés) tourne plutôt autour de **72 KVA, soit le double du plafond imposé par le bouclier.**

Les 35.000 boulangeries-pâtisseries françaises qui font vivre le cœur de nombreux villages sont impactées de plein fouet et doivent faire face à cette augmentation des coûts de l'énergie qui s'ajoute à celle des matières premières comme le blé.

Je souhaiterais connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour permettre de soutenir ces commerces essentiels pour nos territoires.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Guillaume CHEVROLLIER